



# Bourse sportive AFFP 2019

## Règlement du concours

L'Association Française des Femmes Pilotes offre des bourses sportives pour un montant de quatre mille euros (4 000 euros) :

- ✓ Des bourses AFFP pour un montant total de 2000€
- ✓ Une bourse AFFP/AIR FRANCE  de 1000€
- ✓ Une bourse AFFP/TOTAL  de 1000€

qui seront destinées à encourager et à aider des jeunes à se réaliser dans le domaine des sports aériens, en participant à leur formation (achat de matériel exclu)

### **I – CONDITIONS EXIGEES**

- ✓ Etre une femme âgée de 17 ans au moins et 25 ans au plus dans l'année en cours
- ✓ Etre en cours de formation dans l'un des clubs des fédérations du CNFAS

### **II – OBTENTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est téléchargeable via le site internet de l'AFFP :

<http://www.femmes-pilotes.com/>

Les candidates doivent compléter toutes les pages à l'aide d'un traitement de texte type Word, sauf les témoignages et les signatures qui doivent être manuscrits. Le cachet du club et la photo sont à ajouter. Le dossier devra comprendre un maximum de sept pages. Les jeunes filles âgées de moins de 18 ans révolus devront fournir une autorisation parentale, conformément à la loi (annexe 1 du dossier de candidature).

L'ensemble du document sera ensuite :

- ✓ Soit scanné et envoyé à l'adresse mail : [boursesaffp@orange.fr](mailto:boursesaffp@orange.fr)

par un seul et même courriel (inf à 2 Mo) et en indiquant en objet du courriel « Bourse sportive AFFP 2018 » suivi de votre « nom » en majuscules.

- ✓ Soit envoyé par courrier à l'adresse postale :  
Isabelle GUILLARD  
2 ter passage du chemin vert  
75011 Paris

Les dossiers seront acceptés du **11 mai au 29 juin 2019**, date et heure du mail ou du cachet de la poste faisant foi.

### **III – COMITE DE SELECTION**

- ✓ Un comité de sélection composé de personnalités du monde des sports aériens analysera les dossiers reçus et décidera du choix des lauréates fin juillet 2019.
- ✓ Les critères de sélection retenus pour la notation sont la cohérence du projet professionnel, la personnalité de la candidate et le mérite en fonction du contexte social et familial.
- ✓ Les candidates retenues seront avisées personnellement de la décision du jury.

### **IV – REMISE DES BOURSES**

Les bourses seront remises au club d'appartenance de chaque lauréate, qui aura la charge de les verser sur son compte club.